



Remarques introductives du commissaire désigné Sir Julian King en vue de l'échange de vues au sein de la commission LIBE

Strasbourg, le 12 septembre 2016

Je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui.

Si l'on m'avait dit, il y a quelques mois encore, que je serais présent ici parmi vous, je ne l'aurais probablement pas cru. La situation est tout à fait singulière.

Je suis très honoré d'avoir été désigné par le gouvernement britannique à la suite de la démission de Lord Hill. Le président Juncker a confirmé ma nomination au poste de commissaire et, ce faisant, il renforce la capacité de la Commission en créant le rôle de commissaire pour l'Union de la sécurité.

D'aucuns pourraient contester le simple fait d'envisager de confier un rôle si crucial à un candidat proposé par un État membre qui a voté pour sortir de l'Union. D'aucuns pourraient contester le fait qu'un État membre qui a voté pour sortir de l'Union désigne la nomination à un rôle si crucial. Je pense que je peux apporter une réelle contribution dans le domaine de la sécurité, qui arrive en tête des préoccupations des citoyens. Je dispose d'une expérience pertinente directe, acquise notamment au sein du Comité politique et de sécurité et, sur le terrain, en Irlande et en Irlande du Nord, et plus récemment en France. J'étais présent à Nice il y a deux mois, le matin du 15 juillet, et j'ai pu constater de visu les terribles séquelles de l'attaque survenue la veille, qui a coûté la vie à près de 90 personnes, en a blessé davantage encore et a traumatisé le pays. Cela m'a rappelé le véritable coût humain du terrorisme.

Sur le plan personnel, j'ai consacré ma carrière aux affaires européennes, en assumant à Bruxelles deux mandats au sein du Conseil et des responsabilités au sein de la Commission dans le rôle de chef de cabinet de deux commissaires.

En tant qu'ambassadeur en France, j'ai plaidé résolument en faveur de la position du gouvernement britannique durant la campagne référendaire. J'ai toujours été fier d'être britannique et fier d'être européen, et je n'y vois aucune contradiction. Mais le 23 juin, une majorité de mes compatriotes ont décidé qu'ils voulaient quitter l'Union et nous devons respecter ce choix.

Pour éviter toute ambiguïté, je tiens à préciser très clairement que, sous réserve de ma confirmation, j'accomplirai mes tâches au mieux de mes capacités dans le seul et unique but de servir l'intérêt général européen. Je suis parfaitement conscient des niveaux élevés d'intégrité, d'impartialité et d'engagement européen que vous attendez, à juste titre, de ma part. Si, à l'issue de la procédure en cours, je deviens commissaire, je serai fier de prêter serment et d'endosser toutes les responsabilités que cela implique.

Nous sommes aujourd'hui 15 ans après le 11 septembre. La manière dont nous analysons la menace et la façon dont nous y répondons a progressé. Mais le terrorisme et le crime organisé menacent nos valeurs et nos modes de vie aujourd'hui peut être plus que jamais. Depuis les attentats de Madrid de 2004, des dizaines d'autres attaques terroristes ont eu lieu – 14 au cours de la seule dernière année – causant près de 600 morts. Certaines étaient bien préparées et coordonnées par des groupes organisés. D'autres attaques ont été commises par des individus munis d'un simple couteau. La plupart des terroristes qui ont perpétré ces attentats étaient nés ici mais il s'agissait aussi dans plusieurs cas de combattants étrangers revenus sur le territoire européen. Certains d'entre eux faisaient l'objet d'une surveillance, d'autres étaient uniquement connus des autorités pour des délits mineurs. Certains étaient des sympathisants terroristes de longue date tandis que d'autres se sont radicalisés en l'espace de quelques semaines à peine. Plusieurs attentats visaient des objectifs réputés sensibles alors que d'autres cibles étaient totalement inattendues.

Pour ce qui est de la criminalité organisée, les criminels élaborent de nouveaux moyens de mener leurs activités au-delà des frontières. La cybercriminalité ne cesse d'augmenter, devient de plus en plus hostile et menace les droits fondamentaux et l'économie.

Ni le terrorisme ni la criminalité organisée ne respectent les frontières nationales. En effet, les terroristes et criminels exploitent précisément les failles liées au manque de coordination entre les États.

La dimension européenne est évidente. Prenez les effroyables attentats de Paris de novembre 2015: ils

ont été planifiés en Syrie; certains des terroristes ont voyagé avec de faux passeports puis ont séjourné en Belgique, où ils ont obtenu des armes clandestines provenant de l'Union européenne et des Balkans. Ils ne se sont rendus en France que la veille des attentats. Compte tenu du caractère multinational de leur chaîne d'approvisionnement, la seule façon de vaincre les terroristes et les criminels consiste à travailler ensemble de manière efficace. Dans le monde actuel, la sécurité d'un État membre est la sécurité de tous. L'article 4 du traité est clair: la sécurité nationale reste de la seule responsabilité des États membres, mais il leur est impossible de lutter efficacement seuls contre les menaces qui ont un caractère transnational.

C'est pourquoi l'Union a désormais besoin d'un Commissaire chargé de l'union de la sécurité: pour faire face aux menaces grandissantes de ceux qui veulent nous priver de notre liberté et de nos droits fondamentaux, acquis de haute lutte. C'est aussi ce qu'attendent nos concitoyens. Le dernier Eurobaromètre a montré que 82 % des personnes interrogées appelaient de leurs vœux un renforcement de l'action de l'Union dans la lutte contre le terrorisme.

La création de cette fonction offre l'occasion de relier tous les domaines dans lesquels la Commission prend des mesures opérationnelles en faveur de la sécurité. Elle permet de poursuivre des actions ciblées là où l'Union peut faire la différence. Pour ce faire, il conviendra de collaborer le plus étroitement possible avec le premier vice-président Timmermans, le commissaire Avramopoulos, la commissaire Jourová et de nombreux autres collègues.

Fidèle à l'esprit de la présente Commission, et comme l'indique ma lettre de mission, le président Juncker a proposé de créer une task force horizontale ayant vocation à soutenir l'union de la sécurité, en collaboration avec le personnel d'un large éventail de directions générales, et dont les responsabilités couvrent les domaines allant de la justice aux affaires intérieures et du transport à l'éducation.

Nous aurons également besoin d'un degré de coordination maximal et d'un travail d'équipe concerté avec les États membres et, de façon tout aussi vitale, avec le Parlement européen, et en particulier avec votre commission. Je sais à quel point la sécurité vous tient à cœur et j'ai conscience de l'énergie et de l'engagement que vous consacrez pour faire avancer toute une série de propositions. Il nous faut à présent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la sécurité que nos citoyens attendent.

Nous devons créer une union de la sécurité qui soit efficace et durable.

Efficace signifie que nous devons nous concentrer sans relâche sur la mise en œuvre: assurer la transposition de la réglementation, aider les autorités nationales à détecter les obstacles à cette mise en œuvre et s'efforcer ensemble de les supprimer, veiller à ce que la réglementation donne les résultats escomptés et à ce que tout le potentiel des systèmes en place soit bien exploité. Les États membres peuvent compter sur la Commission pour les assister par tous les moyens possibles mais, si cela s'avère nécessaire, nous n'hésiterons pas à faire exécuter la législation, y compris en recourant aux procédures d'infraction. Nous devrions être prêts à prendre de nouvelles mesures en cas de besoin, mais il faut tout d'abord obtenir des résultats concrets.

Durable – la récurrence des attaques nécessite non seulement une réponse globale de l'Union mais aussi une réponse qui établisse un cadre européen concerté en matière de sécurité. Un cadre dans lequel les stratégies soient bien réfléchies et fondées sur des données probantes.

Les droits fondamentaux doivent être au cœur de ce dispositif. Je retiens de ma propre expérience en Irlande du Nord que la paix et la sécurité plus générale qui l'accompagne ne peuvent s'installer que si elles s'ancrent dans le respect absolu des droits fondamentaux. La longue lutte contre le terrorisme en Irlande du Nord a pu progresser lorsque les gens ont estimé que leurs droits fondamentaux étaient pris au sérieux; ils ont abandonné la violence et ont rejoint l'effort politique qui était fait pour construire un avenir partagé.

Permettez-moi de vous dire que j'adhère pleinement à la Charte des droits fondamentaux. Notre action doit toujours se fonder sur l'état de droit, s'accompagner des garanties appropriées et ne comporter des exceptions que lorsqu'elles sont nécessaires, proportionnées et justifiées d'un point de vue juridique.

Pour ce qui est de mes priorités, je me fonderai sur la communication de la Commission d'avril 2016 relative à une union de la sécurité réelle et effective. Avec cette feuille de route en tête, il s'agit de progresser à la fois:

- sur la manière d'amplifier notre lutte commune contre le terrorisme et la criminalité organisée, et les moyens sur lesquels ils s'appuient,
- et également, sur la manière de renforcer nos défenses en la matière et d'améliorer notre résilience.

En premier lieu, nous devons trouver un accord sur la proposition de directive relative à la lutte contre

le terrorisme. Le travail conjoint avec le Parlement et le Conseil devraient nous permettre d'y parvenir d'ici la fin de l'année. Nous devons également continuer de couper l'accès au financement des terroristes. La Commission élaborera des propositions à ce sujet dans les mois à venir. En ce qui concerne les armes à feu, le principal défi consiste à réduire l'accès aux armes illégales. La mise en œuvre du plan d'action doit être accélérée. Dans ces domaines, comme dans d'autres, nous devons renforcer notre coopération avec les pays tiers.

En deuxième lieu, nos agences doivent assumer un rôle plus important dans le soutien apporté aux autorités nationales pour lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. Je serai toujours un ardent défenseur d'Europol. Nous devons tirer pleinement parti des possibilités qu'offre son nouveau cadre juridique. Le Centre européen de la lutte contre le terrorisme d'Europol a commencé à produire ses effets, mais il doit être davantage renforcé. Nous devons également apporter notre soutien au Centre européen de lutte contre la cybercriminalité pour en faire le pivot de la lutte contre ce type de criminalité et afin qu'il prenne la menace terroriste pleinement en compte. Les services répressifs doivent pouvoir enquêter efficacement et avoir accès aux preuves numériques. Les autorités nationales doivent également faire plus souvent appel aux équipes communes d'enquête, avec l'aide d'Europol et d'Eurojust.

En troisième lieu, nous devons nous attaquer au problème de la radicalisation qui peut mener à l'extrémisme violent et au terrorisme. Notre action doit débiter bien avant que les individus ne se radicalisent, en s'attachant plus particulièrement aux enfants et aux jeunes. L'approche «de terrain» collaborative du réseau européen de sensibilisation à la radicalisation a indubitablement porté ses fruits, en aidant les intervenants en première ligne à lutter contre la radicalisation dans les prisons et les écoles. Nous devons intensifier nos efforts dans ce domaine, en encourageant par exemple l'élaboration de contre-discours par la société civile.

En quatrième lieu, nous devons cibler davantage la propagande terroriste et les discours de haine en ligne. En plus de nos efforts à travers le forum de l'UE sur Internet et l'unité de signalement des contenus sur Internet d'Europol, nous devons explorer plus avant la possibilité de mettre en place, avec le secteur d'Internet, une plateforme commune de signalement et travailler avec les entreprises de médias sociaux pour examiner comment renforcer notre action pour retirer les contenus inacceptables.

Il nous faut également renforcer nos moyens de défense face au terrorisme, améliorer notre résilience et resserrer notre collaboration. L'efficacité du partage des informations est au cœur de ce programme.

Ainsi, en cinquième lieu, nous devons nous assurer que les systèmes d'informations dont nous disposons sont pleinement mis en œuvre et utilisés. Les États membres doivent donc mettre en œuvre plus efficacement la décision du système Prüm. Nous sommes aussi confrontés à des défis importants dans la mise en œuvre de la directive sur les données des dossiers passagers. Les États membres doivent mettre en place leurs unités d'informations passagers (UIP) afin que le système puisse fonctionner.

En sixième lieu, en plus d'assurer le bon fonctionnement des instruments existants, nous devons analyser la manière dont les informations sont partagées entre les différents systèmes. Le dispositif actuel est trop complexe et fragmenté. Dans le respect du principe de limitation de la finalité, il nous faut déterminer comment nous pouvons au mieux exploiter les informations disponibles au niveau de l'Union. Nous devons garantir la qualité des données introduites dans nos systèmes, leur traitement approprié et leur disponibilité vis-à-vis de ceux qui en ont besoin, au moment où ils en ont besoin, et toujours dans le respect de nos dispositions en matière de protection des données. Les travaux du groupe à haut niveau sur les systèmes informatiques doivent aller de l'avant. Tout cela constituera la base de notre action.

En septième lieu: il faut renforcer la sécurité aux frontières extérieures. Les terroristes et les criminels traversent les frontières, et les contrôles aux frontières extérieures sont essentiels pour les arrêter. Le système d'enregistrement des entrées et des sorties proposé est important car il améliorera l'efficacité de ces contrôles. Un système de l'UE d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) permettrait d'effectuer les vérifications de sécurité préalables sur les ressortissants des pays tiers à destination de l'UE. Et l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, bientôt opérationnelle, contribuera à garantir la sûreté et la stabilité des frontières extérieures.

Les contrôles aux frontières nous permettent de lutter contre les réseaux de trafic de clandestins et de traite des êtres humains, mais aussi d'identifier les combattants étrangers à leur retour. Toutefois, nous ne devons pas mélanger les problèmes liés au terrorisme et les questions de migration et d'identité. Un tel amalgame risquerait d'alimenter le populisme qui stigmatise les populations vulnérables et renforce l'exclusion créant ainsi le terreau idéal de l'intégrisme et de l'extrémisme.

En huitième lieu, nous devons renforcer notre capacité à protéger nos infrastructures critiques et nos cibles faciles – les attentats récents ont mis en lumière certaines faiblesses. La recherche et les

nouvelles technologies peuvent contribuer à la mise en place de mesures préventives. Des travaux importants ont déjà été réalisés dans le domaine de la sûreté aérienne. Nous devons prendre des mesures supplémentaires dans ce domaine et élargir notre approche à d'autres secteurs, tels que la sécurité maritime. Nos actions en matière de cybersécurité devraient permettre de renforcer notre résilience dans le monde numérique.

En dernier lieu, toutes les mesures de lutte contre le terrorisme et les activités criminelles au sens plus large doivent prendre en compte les besoins des victimes. Nous avons récemment réformé le droit européen relatif aux droits des victimes, mais notre attention doit spécifiquement se porter sur les victimes du terrorisme: la proposition de directive relative à la lutte contre le terrorisme traite de leurs besoins. Je sais combien cette question importe à cette commission et j'espère que nous pourrions poursuivre notre travail commun sur ce sujet.

J'aimerais conclure par quelques mots sur la manière dont j'envisage de travailler avec vous, ici, dans le cadre de la Commission LIBE.. Vous êtes bien davantage qu'un co-législateur, vous êtes une source d'idées et d'inspirations, vous contribuez à engendrer la pression politique qui permet de faire avancer les choses et vous pouvez nous aider à nous concentrer sur les résultats et la mise en œuvre concrète sur le terrain.

Je suis fermement convaincu de la responsabilité de l'exécutif envers le Parlement. En plus de tous les engagements formels demandés, je serai heureux de vous communiquer régulièrement les progrès accomplis dans la réalisation de l'union de la sécurité. Vous avez réclamé un aperçu plus complet de l'efficacité des différents axes de la politique de lutte contre le terrorisme. Je pense également que ce serait utile et je veux collaborer avec vous dans ce domaine. Nous devons aussi réfléchir à la manière dont nous pourrions mieux partager les connaissances opérationnelles, en tenant compte de la nature hautement sensible de certaines de ces informations. Une collaboration étroite nous permettra de donner une impulsion sur tous ces fronts.

Si je suis confirmé dans mes fonctions, j'œuvrerai sans relâche avec les collègues de la Commission, avec vous et avec les autorités nationales pour restreindre les latitudes laissées à ceux qui veulent s'en prendre à nos libertés, et pour offrir à nos citoyens une Union plus sûre, plus inclusive et plus résiliente. Les droits et valeurs fondamentaux resteront au cœur de notre démarche et nous chercherons non seulement à les protéger mais aussi à les promouvoir. Car, sans eux, notre lutte aura été vaine.

SPEECH/16/3018

Personnes de contact pour la presse:

[Natasha BERTAUD](#) (+32 2 296 74 56)

[Kasia KOLANKO](#) (+ 32 2 296 34 44)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)